



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télécom

Question écrite n° 101004

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les salariés de France Télécom de Saint-Avold (Moselle) qui ont quitté leur centrale, victime des restructurations. Depuis, ils ont eu à subir une mobilité géographique qui les contraint à se déplacer quotidiennement, pour la plupart à Sarreguemines, pour les autres à Metz, ce qui génère beaucoup de situations individuelles difficiles. Suite à la crise qui a secoué France Télécom, la direction a engagé un processus de retour en arrière dans sa politique de concentration des personnels dans quelques grandes métropoles nationales. Les mobilités géographiques ont été stoppées. Pour les villes moyennes, des activités ont été conservées, c'est le cas de Morlaix, d'Abbeville, de Marmande. Mieux, dans certaines villes où les activités avaient été transposées vers d'autres villes plus grandes, France Télécom a pris la décision de faire revenir des salariés comme à Lisieux, Saumur, Alès, etc. Il lui demande de bien vouloir demander à France Télécom de faire revenir des salariés à Saint-Avold (Moselle) où les bâtiments et les compétences existent. Parallèlement, les récents événements en Tunisie devraient nous faire prendre conscience de la nécessité de relocaliser certains services.

Texte de la réponse

France Télécom s'engage pleinement dans la garantie de la qualité de vie au travail, notamment avec la mise en place du « nouveau contrat social » fondé sur l'écoute, la qualité de la relation entre collègues, l'équité et l'attention portée à la qualité de service rendu aux clients. Dans ce contexte, les représentants du personnel de France Télécom ont été entendus sur la situation des salariés de France Télécom de Saint-Avold (Moselle). À cette occasion, il leur a été confirmé que chaque situation faisait bien l'objet d'un examen individuel très attentif. C'est ainsi que les candidatures des salariés concernés sont prioritaires dans l'obtention d'un emploi dès lors qu'un poste est à pourvoir dans les boutiques de Saint-Avold, de Forbach ou encore au sein du service de proximité Intervention Client. Concrètement, sont mis en oeuvre tous les moyens susceptibles de permettre à certains salariés de se rapprocher de leur domicile. Plus généralement, depuis la fermeture du Centre Client Orange de Saint-Avold, en janvier 2009, la possibilité d'évoluer vers différents métiers a été offerte à tous les salariés : certains ont rejoint des postes en boutiques Orange, d'autres sont allés en Agence Entreprises, d'autres encore ont migré sur des métiers de la Relation Client par Téléphone dans le domaine commercial ou technique, d'autres enfin sont aujourd'hui sur des postes de techniciens d'intervention.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101004

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1671

Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8152